

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 94

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Marignane - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 11 décembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Marignane pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 20.000.000 € HT pour une subvention totale de 12.000.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.604.992 € pour un programme de travaux de 2.674.987 € HT, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016 envisagé par la commune de Marignane qui présente des modifications d'échéanciers sans incidence sur l'équilibre financier du contrat, conformément au tableau annexé au rapport. Toutefois, ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations.

VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

- Eclairage public

La commune va procéder à la rénovation de l'éclairage public dans plusieurs quartiers de la ville afin de garantir la sécurité des usagers et de réaliser des économies d'énergie par la modernisation du réseau. Les nouvelles installations seront équipées de réducteur de tension afin d'optimiser la consommation et la durée de vie de l'appareillage.

- Voiries communales

La commune envisage de rénover et mettre en sécurité son réseau de voiries et équipements connexes (trottoirs, accotements, cours d'école...) qui nécessite des travaux de remise en état dans divers quartiers de la ville, avec notamment sur la tranche 2016 du contrat :

- rue Robert Schumann, clôtures des terrains de tennis la Pausa, accès PMR plage du Jai, réfection d'une allée carrossable à la maison de retraite la Chaume...

Le coût de programme de travaux, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 3.576.628 € HT, dont 380.000 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.145.977 €, dont 228.000 € pour 2016.

ACQUISITION FONCIERE

Poursuivant sa politique de rénovation du centre ancien, la commune souhaite démolir certaines constructions dans le secteur îlot Esmieu Jaurès (sud est du centre ancien) afin de supprimer certains bâtiments dont la configuration est incompatible avec les critères d'habitat actuels, aérer le centre ancien, et offrir un visuel sur l'église St Nicolas.

La commune doit au préalable procéder à l'acquisition de parcelles mitoyennes à un foncier déjà communal pour plus de la moitié dans ce secteur.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AN 421, AN 422 et AN 425.

Le coût de ce pôle « acquisitions foncières », prévu de 2015 à 2018, est estimé à 1.652.747 € HT, dont 488.260 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 991.648 €, dont 292.956 € pour 2016.

ACQUISITION DE MATERIELS ET ENGINS

- Matériel informatique et logiciel

Poursuivant sa politique de développement des systèmes informatiques afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux, la commune va procéder à la transformation des postes informatiques en client léger et à l'acquisition de matériel spécifique.

- Engins et véhicules

Afin de remplacer le parc d'engins et véhicules vieillissants, la commune va procéder à l'acquisition de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre : un camion de type Nissan Cabstar à benne, deux petits camions électriques et un Kangoo utilitaire électrique.

- Mobilier et matériel

Dans le cadre de l'aménagement d'un magasin municipal, la commune va réaliser des rayonnages de stockage afin d'optimiser l'espace et procéder à l'acquisition d'un engin de manutention pour ranger les stocks.

Le coût de ce programme d'acquisition de matériels, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 986.874 € HT, dont 215.906 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 592.124 €, dont 129.544 € pour 2016.

RENOVATION DU CENTRE ANCIEN (PNRQAD)

La commune de Marignane a été retenue en 2012 dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui prévoit sur 7 ans la mise en œuvre d'un projet urbain comportant la réalisation de logements sociaux, d'aménagements publics et l'implantation de services publics afin de rendre ce quartier plus attractif.

- Rénovation de l'église

L'église St Nicolas, construite en plusieurs étapes depuis le XIII^{ème} siècle, est classée monument historique depuis 1992. La commune prévoit des travaux importants de réhabilitation qui seront réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion, après la réalisation d'études préalables.

En 2016, les travaux prévus concernent la rénovation d'un ancien restaurant qui deviendra la base de vie de l'association et espace de formation, la rénovation partielle de la calade du Beffroi, la réfection de la façade et de la toiture de l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs.

- Parc Salvador Dali (2ème tranche)

Le parc Salvador Dali est situé dans le centre ville à proximité du conservatoire de musique et représente un espace de détente et de verdure.

La municipalité va démolir les anciens locaux de la police municipale afin de permettre l'agrandissement du parc, qui comprendra des aires de jeux pour les enfants et un kiosque à musique.

Des sanitaires et locaux techniques seront construits hors des perspectives du parc.

- Police municipale

Dans le cadre de la localisation de services publics dans le périmètre du centre ancien, la municipalité va installer la police municipale sur la place Camille Desmoulins.

Des travaux de second oeuvre, d'agencement et de sécurité seront réalisés dans un bâtiment existant, qui accueillera également le centre de supervision urbain.

- Ecole d'arts plastiques

Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), la commune souhaite redynamiser le centre ancien en y installant plusieurs services publics, dont l'école des arts.

La municipalité prévoit la démolition complète de l'îlot i1 avec une reconstruction de 670 m² pour l'école des arts.

L'opération prévoit la réalisation d'une étude préalable suite au souhait de la commune de réaliser à terme sur ce périmètre un véritable pôle culturel comprenant une école de danse, de musique et de théâtre.

- Démolitions sur l'îlot Esmieu - Jaurès

Dans le cadre de la redynamisation du centre ville, la commune poursuit la démolition de parcelles baties afin de dégager la couronne du coeur historique, d'élargir la voirie et de mettre en valeur le centre historique.

Le coût de cette opération, prévue de 2015 à 2019, est estimé à 4.028.026 € HT, dont 609.464 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.416.815 €, dont 365.678 € pour 2016.

CREATION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Entretien des bâtiments communaux

Certains bâtiments communaux vieillissants nécessitent une remise à niveau d'ordre structurel, fonctionnel, sécuritaire ou réglementaire.

Les travaux de rénovation prévus au titre de la tranche 2016 concernent les sites suivants :

Piscines, groupes scolaires le Carestier et Camus, centre de vacances de la Fare en Champsaur, école maternelle Méditerranée parc, conservatoire de musique, centre

culturel St Exupéry, médiathèque, immeuble St Laurent, services techniques, Hôtel de Ville, Beffroi, locaux de la police municipale et du service Coeur de Ville.

- Rénovation des équipements du complexe sportif Bolmon

En 2016, la commune prévoit la réalisation d'une étude de maîtrise d'oeuvre afin de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme sur 4500 m².

Les travaux prévoient un raboutage général, une reprise partielle de la structure effectuée et la réalisation d'un caniveau de récupération des eaux de surface. La remise à niveau des équipements fixes et la mise en accessibilité aux PMR seront réalisées ainsi que le déplacement des aires de saut pour permettre l'agrandissement du terrain de football.

- Conformité offices de restauration des groupes scolaires

Suite à la réalisation d'un diagnostic technique de l'ensemble des structures de restauration, il est apparu que les offices ne répondent pas actuellement aux normes d'hygiène. Une restructuration des locaux s'avère nécessaire sur plusieurs sites ainsi que l'installation d'une marche en avant.

En 2016, les travaux portent sur le groupe scolaire le Carestier.

- Chauffage réversible dans les maternelles

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants, la municipalité souhaite installer des systèmes de chauffage réversible permettant de réchauffer ou refroidir les locaux dans toutes les écoles maternelles de la commune.

En 2016, les aménagements seront réalisés dans les écoles maternelles Marcel Pagnol et le Carestier.

- Reconstruction du groupe scolaire Guynemer

Le groupe scolaire Guynemer est composé d'une école maternelle de six classes, et de deux écoles primaires de neuf et cinq classes. Construit dans les années 50, cet établissement n'est plus aux normes de sécurité et ne permet pas un fonctionnement rationnel et optimal de par l'organisation des locaux. La commune prévoit la démolition des bâtiments existants et la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire sur une emprise de 7200 m².

Le square existant sera réaménagé et le foncier libéré par l'opération sera utilisé pour la réalisation d'équipements publics.

L'objet de la demande d'aide financière au titre du présent contrat porte sur la mission de programmation et de faisabilité de cet équipement.

- Création d'une Maison de la France

Les locaux occupés par les anciens combattants, situés en centre ville, ne permettent plus de satisfaire à la demande de l'association car situés en étage, sans ascenseur, avec des problèmes de stationnement et d'insécurité.

La commune va procéder à la création d'un espace de plain pied de 200 m² de type modulaire situé sur une parcelle arborée avenue Ros.

Les locaux comprendront une salle polyvalente de 150 m², une réserve de 30 m², des toilettes, un hall, un office et un vestiaire.

- Création d'un magasin municipal

La commune ne dispose pas de magasin général au sein des services municipaux, ce qui génère des pertes de temps en déplacements. Le projet prévoit la réalisation d'un magasin municipal de 300 m² dans des locaux annexes qui doivent être réaménagés.

- Services techniques Surari

La commune prévoit le réaménagement de locaux annexes en bureaux sur 555 m² sur le site des services techniques de Surari, afin de regrouper les agents sur un même lieu et de faciliter la communication, ainsi que de mutualiser les moyens.

L'aile nord comprendra huit bureaux, une salle de réunion, un bloc sanitaires, un espace repas, des locaux de rangement. L'espace central sera composé de vestiaires et sanitaires. La libération de locaux permettra la création d'un magasin général.

Le coût de ce programme de travaux, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 3.897.610 € HT, dont 1.246.641 € HT au titre de la tranche 2016.

Les projets ne bénéficient pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.338.566 €, dont 747.985 € pour 2016.

- Création d'espaces verts

Afin de valoriser le terre-plein de l'avenue du 8 mai 1945, route la plus fréquentée de la commune, la municipalité va procéder à la pose d'un gazon synthétique sur le revêtement minéral vétuste.

- Promenade du Jaï

Le projet prévoit la création d'une promenade aux abords de la plage du Jaï, sur une structure en bois surélevée, accessible aux personnes à mobilité réduite et prévoyant des zones de repos et de pique-nique. En 2016 sont prévues les études pour ce projet.

- Réhabilitation de la décharge d'inertes en parc paysager

Le centre de déchets d'inertes a été mis en activité sur le site du Bolmon depuis 50 ans et suite à sa fermeture en 2015, la commune souhaite réhabiliter ce site, situé dans un espace naturel sauvage.

Un espace de loisirs sera créé avec des zones de promenade piétonne et cycliste, ainsi que des belvédères d'observation. En 2016 sont prévues les études pour ce projet.

- Aires de jeux dans les écoles et crèches

Face à la vétusté des aires de jeux dans les cours d'école, la municipalité va procéder à la réfection complète des aires de jeux dans les écoles maternelles Hélène Boucher, Marcel Pagnol, Albert Camus et La Cadière.

- Création d'aires de jeux quartier des Raumettes et parc Ferrage

En 2016, la commune prévoit la rénovation de l'aire de jeux du parc Ferrage. D'une superficie de 3,5 ha, il constitue le seul grand parc paysager de la ville.

Après réalisation d'un fond de forme, d'un sol souple et d'une clôture, des jeux à ressorts, maisonnette, structures toboggan et d'escalade seront installés.

Le coût de ce programme de travaux, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 5.748.115 € HT, dont 296.333 € HT au titre de la tranche 2016.

Les projets ne bénéficient pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.448.870 €, dont 177.800 € pour 2016.

ETUDES OPERATIONNELLES

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le regroupement des infrastructures sportives au Bolmon

Les équipements sportifs de la commune sont dispersés sur l'ensemble du territoire et un grand nombre d'entre eux nécessitent une profonde rénovation. Face à ce contexte, la municipalité souhaite lancer une étude de faisabilité afin de regrouper certaines infrastructures au complexe du Bolmon afin de créer un grand pôle sportif permettant de mutualiser les moyens et de libérer ainsi des espaces pour la construction de logements.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la carrière sur la colline Notre Dame

Dans une ancienne carrière de pierres, la commune souhaite effectuer des aménagements qui permettront d'organiser des spectacles de plein air pouvant accueillir 4000 personnes. Les aménagements porteront sur la mise en sécurité du site, la viabilisation et les infrastructures permettant l'installation des équipements techniques. L'opération nécessite la réalisation d'études préalables.

Le coût de ces études, prévues en 2016, est estimé à 110.000 € HT.

Elles ne bénéficient pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 66.000 € pour 2016.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2015/2019 s'élève à 3.346.604 € HT, réparti comme suit :

- Voiries et réseaux divers.....	380.000 € H.T.
- Acquisitions foncières	488.260 € H.T.
- Acquisition de matériels et engins	215.906 € H.T.
- Rénovation du centre ancien	609.464 € H.T.
- Création et rénovation d'équipements publics	1.246.641 € H.T.
- Environnement et cadre de vie	296.333 € H.T.
- Etudes opérationnelles	110.000 € H.T.

TOTAL 3.346.604 € H.T.

La participation du Département pourrait être fixée à 2.007.963 € pour la tranche 2016 selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Marignane, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement une subvention de 2.007.963 € pour la tranche 2016 du programme 2015/2019 dont la dépense s'élève à 3.346.604 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Marignane la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.
- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2015 – 10127U	151 056 348 €	151 056 348 €	0 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201510127			
IB	204 71 204141	2 415 639 €	2 415 639 €	- 32.707 €
	204 71 204142	148 640 709 €	148 640 709 €	32.707 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation: 13/07/2016 délibération n°172				

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12.000.000 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015 – 10127U au profit de la commune de Marignane en application de la délibération n° 183 du 11 décembre 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL